

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Août 2023



### Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoint**s : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- **Les Conseillers Municipaux** : Mme Karin ALESSANDRI, M. Loïc BERGER, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Olivier HERBETH, Mme Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRI TSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

### Absents excusés :

- M. Christian DOCK
- M. Patrick DOCK qui a donné procuration à M. Loïc BERGER
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Olivier HERBETH
- M. Dominique ROHFRI TSCH qui a donné procuration à M. le Maire Jean-Georges KARL

### **Est nommée secrétaire de séance : Mme Laurence DROMARD**

#### **1 – Procès-verbal de la séance du 31 Juillet 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Juillet 2023 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

#### **2- Location de la Chasse 2024-2033**

La procédure de mise en location des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> Février 2033 débute normalement par la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la Chasse.

Celui-ci peut être abandonné à la Commune qui l'utilise alors dans l'intérêt collectif local. Il convient, à cet effet, de réunir une majorité d'accords express des deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds compris dans les lots de chasse.

Lorsque cette double majorité n'est pas réunie, le produit de la location est réparti entre les propriétaires. Etant donné que le Groupement Forestier du Landsberg et la SCI de Truttenhausen souhaitent se réserver le droit de chasse, et qu'à eux seuls, ils représentent une surface de 147,9 hectares soit plus d'un tiers de la

surface chassable, la double majorité ne peut être atteinte pour obtenir l'abandon du produit de la chasse à la Commune. De ce fait la consultation des propriétaires apparaît comme une charge administrative inutile.

VU les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu les explications de M. le Maire  
Délibère et

**DECIDE** de ne pas procéder à la consultation des propriétaires sur un abandon éventuel du fermage à la commune

**OPTE** pour la répartition du loyer de la chasse entre les différents propriétaires fonciers au prorata de leur superficies

### **Adopté à l'unanimité**

### **3 – Commission Consultative Communale de la Chasse**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

1° **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse.

**DESIGNE** M. KARL Jean Georges (maire), président de la 4C,

Mrs ALLMENDINGER Albert 2<sup>ème</sup> adjoint et BERGER Loïc conseiller en qualité de représentant de la commune

2° **DECIDE** que ces mêmes personnes siégeront au sein de la commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

### **Adopté à l'unanimité**

### **4 – Divers**

#### **A – Réfection toiture salle polyvalente**

M. le Maire informe que les travaux vont commencer prochainement. L'échafaudage est déjà en place.

Par ailleurs, Mme Fabienne SCHNEIDER signale qu'une vitre a été brisée au

niveau des toilettes de la salle polyvalente début août. Elle a déposé une plainte à la gendarmerie. Des nuisances sonores et des actes de vandalisme sont commis très régulièrement. Pour pallier à ces problèmes, un conseiller propose de mettre une barrière pour éviter que des voitures puissent accéder sur le parking de l'entrée sud. Ce n'est certainement pas une solution radicale, mais elle permettrait déjà une amélioration de ces faits.

### **B- Alsace Rallye Festival**

Une habitante de la Rue Simonsbrunne fait part de sa frayeur lors du passage des voitures rallye devant chez elle à une conseillère municipale. Elle demande si le parcours ne pourrait pas être plus éloigné des habitations ? M. le Maire propose d'en parler aux organisateurs.

### **C – Vitesse Rue du Kritt**

Une constatation navrante est rapportée sur la vitesse excessive Rue du Kritt. La déviation lors de la Fête du Klevener par cette Rue a une fois de plus mis l'accent sur le danger que cela représente, et qu'une solution doit être trouvée. Le problème est toujours présent et le sera encore davantage lors de la rentrée scolaire. Un conseiller rapporte qu'une signalisation horizontale a été mise en place à Dalhenheim et qu'elle pourrait être expérimentée à Heiligenstein. Il s'agit de traits d'attention pour signaler les priorités à droite. Si cela devait ne pas suffire, il faudrait envisager de mettre un stop à l'intersection de la Rue de la forêt pour obliger les automobilistes à ralentir. La mise en place d'un sens unique de la Rue du Jungholz aux heures d'école a également été proposée.

La séance est levée à 20 H 35.

**La secrétaire de séance :**  
**Laurence DROMARD**

**Le Maire :**  
**Jean-Georges KARL**



# INFORMATIONS DIVERSES

## 1 – Calendrier des Manifestations

Dates	Manifestations
Le 02 Septembre 2023 à partir de 18 H et Le 03 Septembre 2023 à partir de 10 H	Exposition Fruitière à la salle polyvalente (Arboriculteurs d'Obernai et Environs)
Le 24 Septembre 2023	Fête Paroissiale à la salle polyvalente

## 2 – Avis à la Population

La commune diffuse régulièrement diverses informations (en moyenne 1 mail par semaine).

Si vous souhaitez être destinataires des Avis à la Population, merci de communiquer votre e-mail aux adresses [mairie@heiligenstein.fr](mailto:mairie@heiligenstein.fr) et [mairie.assistant@heiligenstein.fr](mailto:mairie.assistant@heiligenstein.fr).

A l'inverse, si vous ne souhaitez plus les recevoir, merci d'envoyer un mail à ces mêmes adresses.

## 3 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a **16 ans** doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie.

Il est **obligatoire** de faire le recensement militaire.

## 4 – Demande de Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse été 2022

**Les personnes ayant constatées des dégâts (fissures) à leur habitation en raison de la sécheresse de l'été dernier (2022) sont priées de se faire connaître au secrétariat de la mairie ou par mail.**

**Les démarches pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont en cours.**

## 5 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles / Taille de la végétation débordant sur le domaine public (RAPPEL)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leur habitation.

Par ailleurs, il est demandé aux habitants de procéder à la taille des végétaux débordant sur la voie publique.

**BONNE RENTREE A TOUS LES ELEVES DU « GROUPE SCOLAIRE DES HIRONDELLES » !**